

## COMPTE-RENDU DETAILLE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024

Nombre de membres en exercice : 13  
Présents et représentés : 10

L'an deux mil vingt-quatre le 26 mars à 20h00 les membres du Conseil Municipal de la Commune de Jonzier-Epagny se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 12/03/2024, et sous sa présidence.

**Présents** : Michel MERMIN, Maire, Philippe SAUTIER, Virginie MOURIER, Rémi LAFOND, Anne EYCHENNE, adjoints, Raffaele SIBIO, Florian CHAYS, Céline TARDY, conseillers.

**Procurations** : Philipp FURHMANN à Philippe SAUTIER, Vincent RONAT à Anne EYCHENNE.

**Absente excusée** : Cécile DUPARC

**Absents** : Stéphanie BOURNHONNET, Jonathan DUPARC

A été nommé secrétaire : Philippe SAUTIER

*Le compte-rendu du 5 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.*

### **1. Vote des comptes de gestion et administratif 2023 du budget général de la commune et affectations des résultats :**

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion et administratif du budget général de la commune.

A l'unanimité, après la sortie de M. le Maire pour le vote du compte administratif, et après en avoir délibéré, le compte de gestion puis le compte administratif, en tout point concordant, et les affectations sont arrêtés comme suit.

<b>Budget général – CG et CA 2023</b>	
<b>Section d'investissement</b>	
Total des recettes	483 262.11 €
Total des dépenses	699 856.13 €
Résultats	-216 594.02 €
Résultats antérieurs	-172 625.54 €
<b>Total</b>	<b>-389 219.56 €</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	
Total des recettes	1 078 116.87 €
Total des dépenses	896 845.93 €
Résultats	181 270.94 €
Résultats antérieurs	552 630.67 €
<b>Total</b>	<b>733 901.61 €</b>
<b>Total global</b>	<b>344 682.05 €</b>

Affectation des résultats dans le budget primitif 2024 de la commune :

- Section de fonctionnement – recettes : 002 : 344 682.05 €
- Section d'investissement – recettes : 1068 : 389 219.56 €
- Section d'investissement – dépenses : 001 : 389 219.56 €

### **2. Vote des taux des taxes communales pour l'année 2024 :**

M. le Maire propose, à l'assemblée, de procéder au vote des taxes communales.

Le conseil municipal, à la majorité, 9 voix pour et 1 voix contre (Mme TARDY), arrête les taux des taxes communales pour l'année 2024 comme suit :

- Taxe foncière bâti : 22.23 %, soit une augmentation de 5%
- Taxe foncière non-bâti : 44,02 %, taux inchangé
- Taxe d'habitation : 12,69 %, taux inchangé

### **3. Vote du Budget primitif 2024 :**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2024 de la Commune.

A l'unanimité, et après en avoir délibéré, le budget primitif est arrêté comme suit :

<b>Budget général</b>	
<b>Section d'investissement</b>	
Total des recettes	1 204 819.56 €
Total des dépenses	1 204 819.56 €
<b>Section de fonctionnement</b>	
Total des recettes	1 365 734.05 €
Total des dépenses	1 365 734.05 €

### **4. Vote des subventions – Exercice 2024 – Article 65748 :**

Monsieur le Maire présente les différentes demandes de subventions déposées en mairie. Il précise qu'en 2024, deux catégories vont être créées : les clubs sportifs labellisés par la Communauté de Communes du Genevois et les associations habituelles.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, il est décidé d'octroyer :

- 40 € / adhérents de la commune aux clubs labellisés, soit :

<b>Club</b>	<b>Adhérents</b>	<b>Montant</b>
SOS GO Orientation	4	160 €
Basket Club	3	120 €
GYM Club	1	40 €
ASJ 74	1	40 €
Ski Club	7	280 €
Handball	2	80 €
Alliance Genevois Judo	2	80 €
Fighting Training Center (boxe)	3	120 €
Volley Viry	2	80 €
	<b>25</b>	<b>1 000 €</b>

- De retenir les associations suivantes :

<b>Association</b>	<b>Montant</b>
M.J.C. du Vuache	9 045 €
	1 500 €
Amicales Les Ombelles	150 €
A.D.M.R. Viry – Vuache	1 710 €
La Banque alimentaire	150 €
La Locomotive	150 €
La Prévention Routière 74	150 €
Sunset Fest	200 €
Bibliothèque de Vers	150 €
	<b>13 205 €</b>

## **5. Fongibilité des crédits**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le passage à la M57 a supprimé la possibilité d'inscrire des dépenses imprévues. Cela est remplacé par une procédure appelée la fongibilité des crédits.

Ainsi, le Conseil Municipal peut autoriser Monsieur le Maire à effectuer des virements de crédits budgétaires entre les chapitres de dépenses dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder la délégation de virements de crédits dans le cadre de la fongibilité des crédits.

## **6. MJC du Vuache – Convention d'objectifs relative à la création et l'animation d'un service jeunesse intercommunal**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la mise en place d'une politique jeunesse par la MJC du Vuache avec les communes de Jonzier-Epagny, Minzier et Savigny.

Ce projet consiste en la création et l'animation d'un service jeunesse à destination des adolescents âgés de 12 à 15 ans. Un accueil sera ouvert aux jeunes les samedis, hors vacances scolaires lors duquel des animateurs partageront avec eux des valeurs éducatives, des moments d'échange, d'information et de prévention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention d'objectifs relative à la création et l'animation d'un service jeunesse intercommunal telle que présentée.

## **7. MJC du Vuache – Convention d'aménagement d'un local « salle des jeunes » à Minzier pour la mise en place du service jeunesse avec la MJC du Vuache entre les communes de Jonzier-Epagny, Minzier et Savigny :**

Dans le cadre de la mise en place d'une politique jeunesse par la MJC du Vuache avec les communes de Jonzier-Epagny, Minzier et Savigny, il convient d'aménager un local sur la commune de Minzier pour permettre l'accueil des jeunes adolescents.

M. le Maire présente la convention correspondante qui précise les modalités suivantes :

- l'aménagement du local dédié au service de jeunesse de la MJC du Vuache ;
- la répartition des travaux d'aménagement du local,
- la répartition des charges de fonctionnement du local (eau, électricité, assurances), à hauteur d'un tiers par commune.

L'assemblée, à l'unanimité, approuve la convention d'aménagement d'un local « salle des jeunes » à Minzier pour la mise en place du service jeunesse avec la MJC du Vuache entre les communes de Jonzier-Epagny, Minzier et Savigny.

## **8 : Urbanisme - étude des dossiers :** **Certificats d'urbanisme :**

SELARL LACROIX, MICHEL et BLACHE : Cession Les Carrés d'Amalia - parcelles B 713 et 1327 – Pré de Novéry – avis favorable.

## **Déclarations préalables :**

CAPITAIN Sophie : Pose d'une clôture – 29 Chemin du Sojard – avis favorable.

DI MICHELE Cédric : Construction d'un abri de jardin – 105 Impasse du Vieux Réservoir – B 1932 et 1933 - avis favorable.

JOUHANNEAU David : Construction d'un abri de voiture adossé à la maison – 1139 Route de Chez Cotin – avis favorable.

MERMET Amélie : Modifications diverses des ouvertures et réfection toiture – 26 Vy Borne – B 564 et 566 – La commission relève que les clôtures en murs pleins sont interdites selon l'article 11 A du PLU. Une haie devra donc être privilégiée à la clôture projetée - avis favorable.

## **9. DIVERS**

### **9.1 : Scolaire :**

Personnel : Deux agents techniques quitteront le service scolaire à la rentrée de septembre 2024, des recrutements seront faits courant mai pour les remplacer.

### **9.2 : Social - communication :**

Chasse aux œufs de Pâques : dimanche 7 avril sur le Mont pour les enfants de 3 à 11 ans.

Repas des aînés : 28/04/2024 à la salle des fêtes

Nettoyage de printemps : Il a eu lieu le 16 mars dernier et a réuni 17 personnes. Plus de 250 kg de déchets ont été ramassés.

Après-midi compost : 3 personnes ont participé à cette initiation aux bonnes pratiques du compostage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

**Le Maire**  
**M. MERMIN**

**Le secrétaire de séance**  
**Philippe SAUTIER**

***Signé***